



L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL INNOVE EN COLLECTIF



5 avantages en 1 statut pour entreprendre

- Etre entrepreneur
- Avoir un statut sécurisant de salarié
- Participer à un collectif de professionnels culturels
- S'alléger de l'administratif au quotidien et de la gestion de l'entreprise,
- Se former, être conseillé et renforcer sa stratégie régulièrement avec des experts

Une CAE réponds à vos priorités

- Hébergement administratif de l'activité (juridique, fiscale, comptable, sociale) : Prise en charge des aspects comptables et administratifs
- Partage et mutualisation de ressources communes à tous les entrepreneurs
- Entreprise partagée : locaux, service comptable, assurance...)
- Accompagnement individuel par des experts
- Accès à des outils et des formations
- Collectif d'entrepreneurs : Invitation à des événements réguliers

Le modèle des CAE, c'est quoi?

Les CAE CLARA & CLARAbis sont des Coopératives d'Activité et d'Emploi permettant un modèle innovant dans l'entrepreneuriat. Etre entrepreneur culturel tout en ayant un statut entrepreneurial dynamique et solide d'« **Entrepreneur-Salarié-Associé** » (loi ESS de Juillet 2014).

La coopérative est l'entreprise de chacun, dans un collectif, tout en valorisant les multi activités et les marques individuelles ou de groupes. Entreprendre en collectif et garder son autonomie de création pour son activité et ses projets est donc possible.

La particularité de ce statut : être salarié de sa propre activité et accompagné par des professionnels du secteur d'activité.

L'accompagnement devient une habitude pour le développement (rendez-vous individuels, temps collectifs, formations, ateliers ou réunions de travail), tout ce qu'il faut pour entretenir la dynamique d'un collectif d'entrepreneurs et de créatifs culturels.

Pour cela, un modèle : les mutualisations d'outils, de moyens, de conseils et de réseaux. Cela permet de se concentrer sur son activité, ses créations et ses clients et de laisser le reste à l'équipe de la coopérative.

Mutualiser les moyens pour entreprendre, c'est gagner du temps pour de nouveaux projets riches de valeurs, de sens, d'innovation et de mises en pratiques concrètes. On peut repenser son activité avec la dimension éco-entrepreneurial et la responsabilité sociétale.



Le statut

« d'entrepreneur-salarié-associé »

Avoir le statut « d'entrepreneur-salarié-associé », c'est avant tout sécuriser son statut et sa protection sociale, s'offrir des moyens et des services gérés par un collectif, une trésorerie partagée, des formations et un accompagnement permanent pour ne plus être seul dans ses réflexions et étapes de développement.

C'est se donner la chance que son projet soit pérenne, se consolide et réussisse.

- Sécuriser nos statuts et trouver le cadre professionnel adaptés à l'évolution de ses envies d'entreprendre
- Mieux mutualiser en partageant des outils, des services, une entreprise
- Partager dans un collectif de professionnels et être accompagnés par des experts à chaque étape de son activité
- Réinventer sa vie professionnelle en repensant *le travail* dans un modèle d'entreprise coopérative
- Entreprendre et réussir ensemble avec une entreprise qui innove dans le secteur culturel

Les pôles métier des entrepreneurs

de la coopérative

Les 9 pôles métier de la Coopérative

Le collectif se compose d'entrepreneurs, de binômes, de marques, spécialisés dans le développement d'activités culturelles et transdisciplinaires du spectacle vivant à l'audiovisuel, du numérique à la communication responsable

ou à la rédaction de contenu, de la formation au conseil, de la création à la technique, de l'accompagnement scénique au stylisme et à la haute couture.

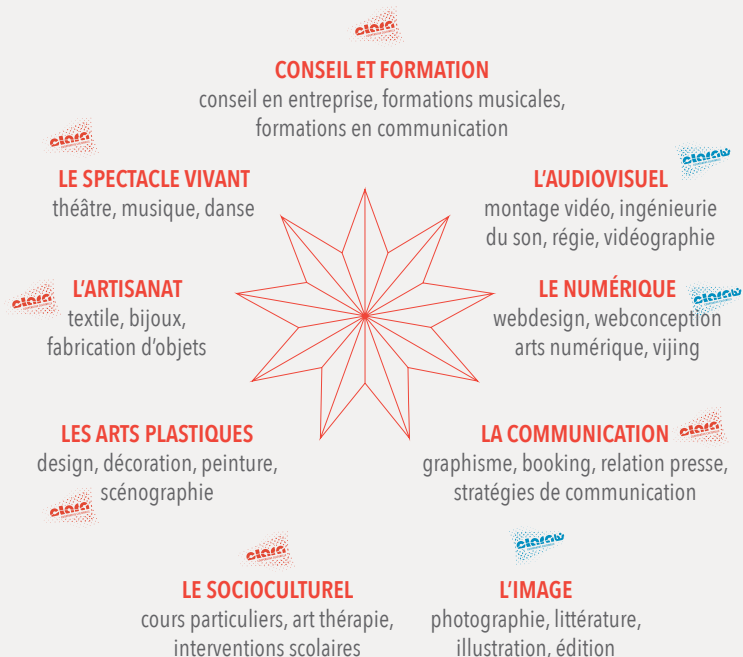
Toutes ces prestations de haut niveau de compétences permettent d'allier les savoir-faire tout pour proposer une offre créative de biens et de services de qualité pour les entreprises, les particuliers ou les artistes.

Je suis entrepreneur culturel !

Je veux entreprendre !

La CAE Réponds à vos priorités

- J'ai une multi-activité dans le secteur culturel
- J'ai plusieurs statuts et je souhaite aussi monter mon entreprise
- Je souhaite me concentrer sur mon développement commercial et le collaboratif
- Je veux sécuriser mon parcours, avoir un meilleur statut et savoir à quoi servent mes cotisations
- Je veux pouvoir développer plus de chiffres d'affaires et sans limite
- Je veux tester un nouveau projet et je me donne 6 mois pour connaître la réalité du chiffre d'affaires possible
- Je voudrais savoir si je peux entreprendre
- J'ai envie de travailler avec d'autres personnes et m'engager dans une entreprise
- J'ai envie de participer d'une entreprise coopérative et Economie Sociale et Solidaire





Entreprendre en collectif,

c'est coopérer pour entreprendre et innover sur du long terme !

- Un engagement dans une entreprise collective
- Un cadre pour collaborer avec les entrepreneurs que vous rencontrerez
- Expérimenter l'intelligence collective
- Se doter d'un consultant stratégique et d'outils mutualiser
- Partager le risque et la responsabilité d'entreprendre
- Entreprendre dans un cadre d'envergure, partageant la trésorerie entre associés
- Développer des projets à Impact Sociale, culturel ou innovant
- Faire labelliser, reconnaître ses activités pour les pérenniser
- Tester, Créer, structurer, consolider son activité pour renforcer l'entreprise collective sur du long terme

Vivre une expérience collective

L'entrepreneuriat collectif permet d'entretenir des rencontres entre entrepreneurs, d'accueillir les nouveaux membres, de participer à des temps en commun pour co-construire l'esprit d'entreprise et renforcer l'outil collectif qu'est la CAE : la coopérative d'entrepreneurs.

Ainsi collectivement l'offre de services pour les clients de la coopérative CLARA & CLARAbis permet une complémentarité et une différence d'offres aux professionnels.

L'entrepreneuriat collectif est une démarche globale, un parcours qui commence à toutes les étapes du développement de votre projet ou à la suite d'une grande expérience mais avec l'envie d'un nouveau statut.

Le parcours dans la coopérative

Le parcours proposé par la coopérative permet l'acquisition de compétences nouvelles en permanence sur l'entrepreneuriat, la gestion, la formation, les marchés publics, etc., mais aussi en tant que sociétaire d'une SCOP, décisionnaire des orientations collectives de la coopérative.

C'est une expérience de gouvernance partagée car on devient sociétaire d'une SCOP (Coopérative de salariés issue de la loi de 1978).

Après avoir été salarié, l'adhésion au sociétariat est libre et la gouvernance égalitaire avec le principe « d'une personne, une voix ».

Un statut reconnu et pérenne

L'entrepreneuriat collectif et salarié pour les professionnels du secteur culturel est une réalité.

Un statut sécurisant permettant de bénéficier d'un contrat de travail en CDI ET d'un cadre entrepreneurial structuré et reconnu avec l'expérience de la mise en commun.

La coopérative CAE CLARA, avec 17 ans d'existence, est reconnue pour la pérennisation et la sécurisation qu'elle permet aux entrepreneurs aussi parce qu'elle sait s'adapter aux évolutions des particularités du secteur culturel.

cae-clara.fr - 01 77 72 30 30 - contact@cae-clara.fr